

MAIRIE
DE
MONTAIGUT-LE-BLANC

1, place Amouroux
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC
PUY-DE-DÔME

Tél. Mairie : 04 73 96 70 05
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : mairie.montaignutleblanc@gmail.com
Site : montaignut-le-blanc.fr



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 7 JANVIER 2021

Présents : Julien GUILLAUME, Michel SAUVADET, Marie-Pierre AMOUROUX, Maurice LEVET, Corinne AUREYRE, Fabienne BEUGER, Rémi CHOLLEY, Christelle MONIER, Karine CHAMBEAUD, Karine CHAMBEAUD, Jérémie JACQUART, Philippe MOUGEL, Laurent RETAILLEAU.

Pouvoirs : Marilyne NAMYST a donné pouvoir à Fabienne BEUGER

Secrétaire de séance : Rémi CHOLLEY.

PRESENTATION du PROJET DE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Agnès BIGAY, présidente, expose le projet de création d'une maison d'assistantes maternelles dans le secteur de Champeix et ses environs.

Elle et ses deux collègues recherchent un lieu pour l'installation de ce projet qui permettrait d'accueillir 12 enfants de 0 à 6 ans en même temps. Leur étude de besoin leur a permis de recenser une vingtaine de familles en recherche de garde de jeunes enfants.

Le loyer sera financé par les indemnités journalières dues par les parents en plus de la rémunération des heures de garde. Les frais d'ameublement des locaux seront pris en charge par l'association Pom'd'Amour.

Philippe MOUGEL demande à prendre connaissance des statuts de l'association et du budget prévisionnel du projet. Ceux-ci seront communiqués au lendemain de la réunion.

Jérémie JACQUART trouve le projet très intéressant pour la vitalité de la commune et précise qu'il faudra un aménagement respectant toutes les normes de sécurité avec le concours d'un architecte.

Julien GUILLAUME propose de restaurer le bâtiment municipal de la route d'Oloix pour accueillir cette MAM et de demander pour cela diverses subventions auprès de l'Etat (DETR) à hauteur de 30 %, de la CAF à hauteur de 30%, de la Région avec le Bonus Relance et de l'Europe (programme Leader) via Agglo Pays d'Issoire. Il propose que le conseil municipal ne se prononce définitivement sur le projet qu'après l'obtention de la réponse à ces différentes demandes de subventions.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

VOTE : 14 pour 0 contre 0 abstention.

REVISION LOYER DES GERANTS DU CAMPING EN RAISON DES CONDITIONS SANITAIRES

Julie POGER, nouvelle gérante du camping, a transmis son chiffre d'affaires et les chiffres de fréquentation du camping pour sa première saison, réduite essentiellement à juillet-août en raison de la crise sanitaire.

Julien GUILLAUME s'est renseigné auprès de plusieurs professionnels du milieu. La Fédération départementale des campings a estimé la baisse de fréquentation des campings de notre secteur à 25 % en raison de la situation sanitaire. Il signale aussi que la non-ouverture de la piscine en juillet en raison de la crise sanitaire a contribué à décourager des clients potentiels.

Après échanges, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'abaisser le loyer 2020 du camping à 4500 euros au lieu de 6500 €. Compte tenu des 500 € de consommation d'électricité dus par les gérants du camping et des 900 € dus par la Commune pour sa participation à l'achat d'une piscine hors sol, la redevance annuelle du camping 2020 est fixée à 4100 €.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

VOTE : 14 pour 0 contre et 0 abstention.

DESHUMIDIFICATION DE L'EGLISE DE REIGNAT

Le maire fait part du niveau d'humidité très préoccupant depuis des années dans l'église de Reignat, ce qui noircit le sol et menace les peintures murales. Michel Sauvadet a conseillé d'installer le système MURTRONIC pour lutter rapidement contre ce fléau, il fait part de son expérience positive sur l'utilisation de ce système dans des bâtiments lui appartenant, ainsi que dans divers monuments historiques. Julien Guillaume a fait venir un professionnel qui propose un devis qui s'élève à 6400 € HT. Il précise que ce projet pourrait faire l'objet d'une demande de subvention FIC (Conseil départemental) à hauteur de 21,5 %.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

VOTE : 14 pour 0 contre et 0 abstention

REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX ELUS

Julien GUILLAUME expose que des achats doivent se faire régulièrement sur Internet via une carte bancaire et que la commune ne pouvant en disposer, il utilise la sienne. Il détaille les différentes factures ainsi réglées en 2020 pour un montant de 364.00 €, celles-ci sont présentées au conseil municipal. Il précise que Marie-Pierre Amouroux a dû également acheter en urgence du gel hydroalcoolique pour l'école en juin dernier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser 364.00 € à Julien GUILLAUME et 43.50 € à Marie-Pierre AMOUROUX.

VOTE : 14 pour 0 contre et 0 abstention

DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARCELLE PUBLIQUE ROUTE D'OLLOIX

Julien GUILLAUME rappelle la demande d'acquisition partielle ou totale d'une parcelle de voie publique par un habitant, au 22 route d'Olloux à Montaigut-Le-Haut, avec photos à l'appui.

L'examen des photos à la réunion précédente n'avait pas permis une décision immédiate.

Après s'être rendus depuis sur place, considérant la configuration des lieux et le charme de la placette qui serait amputée par cette vente, les conseillers décident de ne pas donner suite.

VOTE : 0 pour 9 contre et 5 abstentions

PHOTOCOPIEURS (Mairie et école)

La société COPY CLASS, qui loue deux photocopieuses à la commune et assure leur maintenance, propose le remplacement de l'imprimante de la Mairie par un matériel plus performant permettant le pliage et l'agrafage des documents, pour un tarif légèrement inférieur. L'imprimante actuellement en place à la mairie, remplacera celle de l'école, moins performante.

Le contrat de location prévoit un engagement de 21 trimestres avec une possibilité d'évolution à compter de la 3^{ème} année.

Julien GUILLAUME et Rémi CHOLLEY se proposent d'explorer les différentes possibilités de prestataire et de mode d'acquisition et suggèrent d'attendre la prochaine réunion pour se prononcer, ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité.

NOUVEAUX STATUTS AGGLO PAYS D'ISSOIRE ET CLECT 2021

Julien GUILLAUME soumet à l'avis du conseil les nouveaux statuts de l'Agglo pays d'Issoire et le rapport définitif 2020 de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (Clect). Les deux documents sont validés à l'unanimité.

VOTE : 14 pour 0 contre et 0 abstention

QUESTIONS DIVERSES

- Le recensement de la population prévu en 2021 est reporté à 2022.
- Le CCAS s'est réuni le 6 janvier 2021 après-midi. Faute de pouvoir organiser le repas annuel pour les personnes âgées de la commune en raison des conditions sanitaires, Il a décidé d'offrir des paniers cadeaux aux habitants de plus de 70 ans qui le souhaitent
Ces paniers seront composés uniquement de produits achetés auprès des commerçants exerçant dans la commune (boutique ou stand au marché) ou habitant la commune.
Il invite les volontaires mercredi 27 janvier après-midi pour la préparation les paniers.
- La commission Nouvelle école a visité les écoles de Ludesse et de Besse, construites ou rénovées récemment, pour mieux cerner les besoins dans la perspective d'une nouvelle école à Montaigut. La directrice d'école et une représentante des parents d'élèves ont été conviées à ces visites.
- Le maire explique avoir démarché plusieurs propriétaires privés dont les propriétaires accueillent des panneaux publicitaires ou enseignes de taille moyenne, et proposé le retrait de ces panneaux par les employés municipaux. Tous ont accepté (myocastors, ancienne mairie, ancienne boucherie, etc)
- La municipalité a sollicité auprès de celle de Champeix le détachement de leur agent de sécurité de la voie publique pour intervenir à Montaigut-le-Blanc à compter du 1^{er} février 2021, 2 heures par semaine environ, et verbaliser les véhicules mal stationnés, particulièrement sur le parking principal. Une phase de prévention de deux semaines sera mise en place. Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention en ce sens avec la Mairie de Champeix.
- La demande de subvention de l'Etat pour la sécurisation de l'école, pour compléter les travaux menés l'an passé, n'a pas été acceptée.
- Circulation des motos dans les chemins : le maire a été sollicité par le maire adjoint d'Olloix pour harmoniser la règlementation des deux communes à ce sujet. Il souhaite prendre un rendez-vous à la Gendarmerie d'Issoire pour connaître précisément la législation et la responsabilité de la commune dans ce domaine. Il déplore l'accident mortel d'un jeune motard sur le territoire de Montaigut-le-Blanc, fin décembre

- Eoliennes : la réunion organisée à l'été avec la société qui a racheté le projet de Gourdon étant restée sans suite, le maire a relancé cette société par courrier recommandé pour connaître leurs intentions sur ce projet.
- La Fondation du Patrimoine est prête à aider la Commune pour la restauration de lavoirs et de fontaines. Le maire les a contactés à ce sujet et leur a également proposé de mener un chantier de valorisation du site des Caves de Saint-Julien.
- Passage de la commission de sécurité à l'Hôtel de la Poste en décembre 2020 : l'avis a été défavorable car certains contrôles obligatoires sont manquants. Le maire explique avoir pris un arrêté dérogatoire autorisant le maintien du fonctionnement du bar-tabac-restaurant (mais pas de l'hôtel) jusqu'au 1^{er} février 2021 pour laisser le temps aux gérants d'obtenir toutes les attestations nécessaires. L'autorisation pourra être rétablie intégralement après un nouveau passage de la commission départementale de sécurité.

Rémi CHOLLEY

